

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 20 août 2014 portant fin de fonctions dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé

NOR : AFSN1430663A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L.6141-7-2;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;

Vu le décret n° 2006-720 du 21 juin 2006 modifié relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2009 portant nomination de Mme Anne-Muriel WIZMAN-DAHAN, pharmacien général de santé publique, dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé, à compter du 1^{er} octobre 2009;

Vu l'arrêté du 16 mars 2012 portant renouvellement de Mme Anne-Muriel WIZMAN-DAHAN dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé à compter du 1^{er} octobre 2012,

Arrête:

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 7 février 2014, aux fonctions de Mme Anne-Muriel WIZMAN-DAHAN dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé.

Article 2

Le chef du service de l'inspection générale des affaires sociales et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 20 août 2014.

MARISOL TOURAINE